

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 SIP CONDOM CELL FONC 2 RUE ANATOLE FRANCE
 32100 CONDOM
 Tél : 05 62 68 31 58

M CECCATO Irma
 52 Avenue des Thermes
 32410 CASTERA VERDUZAN

* (Service 0,06 €/min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez-vous auprès de votre opérateur)

Département : 320 GERS

Commune : 083 CASTERA-VERDUZAN

TF 2019	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Taux 2018	35,69%	%	0,105%	33,85%	0,205%	12,84%	%		
Taux 2019	35,69%	%	0,105%	33,85%	0,196%	13,74%	%		
Adresse	52 AV DES THERMES								
Base ①						1168			
Cotisation	417,45		1,22		395	160		160	
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations 2018							147		
Cotisations 2019							160		160
Variation	%	%	%	%	%	+8,84%	%		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Taux 2018	125,00%	%	4,84%	109,30%	0,758%	19,20%	%		
Taux 2019	125,00%	%	4,84%	109,30%	0,695%	18,80%	%		
Bases terres non agricoles	3		3			3			
Bases terres agricoles									
Cotisations 2018	4					1			
Cotisations 2019	4		0			1		5	
Variation	0%	%	%	%	%	0%	%		
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
Base État						Droit proportionnel :			
Base Collectivité						Droit fixe :			
En raison de votre situation personnelle, vous bénéficiez d'une exonération au titre de votre résidence principale.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			13	
					Dégrèvement Habitation principale				
					Dégrèvement JA État				
					Dégrèvement JA Collectivité				
Montant de votre impôt :								178	

1536-TIP-K - IMPRIMERIE NATIONALE 2019TIR148 - Septembre 2019 - 2019-05-PF-003 843